

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2018**

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.

Etaient absents et excusés : Gaëlle CAZALS, Nicolas ROLLET, Alain DUCRAY, Franck JUILLET, Victor COLAS

*Le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.*

## **Le Relais du Bourg**

Malgré les propositions faites à Madame BARRET concernant la mise à disposition de l'établissement, cette dernière n'a pas accepté le contrat proposé par la mairie.

Son départ est acté au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La machine à café ayant disparu, Monsieur le Maire propose de la retirer de l'inventaire.

Le conseil municipal accepte les propositions à l'unanimité des membres présents.

## **Candidatures**

Après étude des candidatures proposées, le conseil municipal retient celle de Monsieur et Madame Patrick TIMMERMAN pour la reprise du Relais du Bourg.

Monsieur TIMMERMAN est pâtissier de métier et souhaite développer cette activité avec le pain, et compléter par la restauration, l'épicerie et le bar.

Pour répondre aux besoins de cette nouvelle activité, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel professionnel.

Du matériel d'occasion peut être acheté pour satisfaire ces équipements.

Une demande de subvention est déposée dans le cadre du plan ruralité au Conseil Régional.

Le remplacement des fenêtres pour un montant de 5 370 € HT viendra compléter ce dossier.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et signer les documents nécessaires aux réalisations.

L'ouverture programmée du Relais du Bourg est prévue pour le début avril 2018.

## **Dossier grange**

La commune a fait procéder par l'Agence Technique Départementale de l'Allier à une estimation pour l'aménagement de la grange en cours d'acquisition.

Cet aménagement consiste en une réhabilitation sur 2 niveaux avec accès aux personnes à mobilité réduite.

Il est prévu une salle des fêtes, une salle des associations, un box-office et des sanitaires sur un premier niveau. Un deuxième niveau avec bibliothèque et plusieurs salles ou bureaux connectés.

## **Investissements 2018**

Réfection complète d'une partie du chemin communal des « Corres ». Validation du devis de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 22 440.00 € TTC. Demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Allier.

## **Voirie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'enrochement d'une partie du talus du lotissement longeant la voie communale n°9, et ce, afin d'éviter un glissement de terrain.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire établir les devis.

## **Questions diverses**

Le conseil municipal a décidé de renouveler le pavoisement de la mairie, mais également de procéder au pavoisement du groupe scolaire.

RPI : devant les difficultés rencontrées pour concrétiser le projet de regroupement du RPI avec les communes de Billezois et Périgny, il a été décidé de ne pas modifier le modèle actuel, mais de privilégier un regroupement entre les deux communes de Billezois et Périgny, qui semble plus judicieux. Le partenariat actuel avec le SIVOSA n'est pas remis en cause et peut même être proposé à la commune de Périgny.

Inscription de la commune pour Intervillages 2018 le samedi 30 juin 2018.

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Production panneaux photovoltaïques pour 2017 : 28 656 KWh, soit un montant de 15 860.88 € HT.

Une demande d'extension d'éclairage public a été déposée en mairie. Celle-ci a été refusée par le conseil municipal.

Un dépannage des cloches de l'église a été réalisé. Reste malgré tout un mécanisme défectueux dont le devis de réparation n'a pas été validé par le conseil municipal, vu le montant élevé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du don de Monsieur DE FROMENT à la commune d'une partie du chemin lieu-dit «Chez Fournier ».